

Une loi trop timide?

Publié le 01 mai 2010 à 05h00 | Mis à jour le 01 mai 2010 à 05h00

Les professionnels du secteur immobilier demandaient depuis des années une actualisation de la Loi sur le courtage, mais certains estiment que les changements devraient aller encore plus loin.

Selon Yves Joli-Coeur, avocat spécialisé en droit de la copropriété, la législation qui entre en vigueur aujourd'hui constitue «un bon début». Il se dit rassuré par le cadre juridique plus sévère qui encadrera la profession, mais estime que la formation ? optionnelle ? demeure insuffisante.

«Le grand défi qui guette les courtiers est le suivant: quand on veut se qualifier de professionnel, entre guillemet, on se met la barre plus haut, dit-il. Quand on se met la barre plus haut, ça nécessite forcément de la formation.»

Selon Me Joli-Coeur, la complexité et la valeur de plus en plus élevées des transactions exigent un savoir assez vaste. Il prône au minimum une formation de niveau collégial pour les futurs agents.

«Il faut au moins que vous ayez une connaissance de la langue française suffisante, que vous soyez capable de composer un texte, que vous sachiez de quoi est composé une convention de copropriété, et ça prend un minimum de connaissances juridiques», a lancé l'avocat.

Yves Joli-Coeur se réjouit néanmoins du cadre juridique plus clair qui rendra les poursuites plus faciles en cas de faute professionnelle. «On risque d'avoir des condamnations devant les tribunaux de plus en plus lourdes avec cette loi-là. Ça va faire grimper les primes d'assurance responsabilité.»